

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

Financement de l'aide alimentaire des CPAS pour la période de subvention 2024

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement des CPAS pour l'intervention en matière d'aide alimentaire en 2024.

La politique de soutien en aide alimentaire des CPAS a été initiée en 2020. Depuis lors chaque année les autorités prévoient un budget pour cette aide.

Il a été décidé d'accorder aux CPAS une allocation de 2.999.990 euros pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Les CPAS peuvent utiliser cette subvention pour la distribution de colis alimentaires, de repas préparés ou de bons pour l'achat de nourriture aux personnes les plus vulnérables de la société.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
+32 478 44 07 01
sam.vandeputte@lalieux.fed.be